

COMMUNE DE MORNAC

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

---

CONVOCATION du 08 Novembre 2022

Le lundi 14 Novembre 2022 A 18H15

Salle du Conseil Municipal, Mairie

**PRESENTS** : M. LAURENT Francis, M. DA SILVA Pascal, Mme DESMORTIER Isabelle, M. SEGUINOT Thomas, Mme THOUIN Marie Christine, M. DUMASDELAGE Didier, M. BOUQUET Gérard, Mme CHARTIER Nadège, M. NADAUD Pascal, Mme LEROYER Laurence, Mme LETIEVANT Isabelle, M. BISSIRIER Gaëtan, Mme DORCHIES Céline, Mme BOUZIOU Brigitte, Mme MIEN Marie, M. DEMARLY Philippe.

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. VIGIER Damien, Mme DUSSAIGNE Line (pouvoir donné à Mme THOUIN Marie Christine), M. TANON Cauphy.

Mme Isabelle LETIEVANT est nommée secrétaire de séance.

PRESENTS : 16

ABSENTS : 3 (POUVOIR : 1)

**Ordre du jour :**

- ***Approbation du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2022 ;***
- ***Projets communaux : demande d'aides financières***
  - ***Réfection du court n°1 de tennis ;***
  - ***Rénovation énergétique ;***
- ***Finances :***
  - ***Décisions modificatives ;***
- ***Ressources humaines***
  - ***Évolution du contrat groupe d'assurance des risques statutaires ;***
- ***Désignation des représentants du conseil municipal au conseil des écoles de Mornac ;***
- ***Divers.***

## Début de la séance 18h25

➤ **Approbation du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2022**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

➤ **Projets communaux : demande d'aides financières**

• **Réfection du court n°1 de tennis**

Monsieur Pascal DA SILVA, adjoint au maire en charge des sports, rappelle à l'assemblée que la Commune de Mornac dispose de deux terrains de tennis extérieurs régulièrement utilisés par l'association du Tennis Club Mornac Touvre et les écoles de Mornac dans le cadre des activités scolaires.

Il indique que l'un des deux terrains a été rénové au cours de l'année 2021 et qu'il est nécessaire d'en faire autant sur le second. En effet, le sol du court n°1 est fortement dégradé rendant ainsi la pratique du tennis dangereuse.

Afin de mener à bien ce projet, la commune peut bénéficier d'un fonds de concours de la Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême dans le cadre des travaux de rénovation ou de remise aux normes sécuritaires des équipements sportifs.

Le montant total de cette opération est estimé à 22 840.00 € HT.

Le plan de financement prévisionnel pour ce projet est le suivant :

<b>Intervenants</b>	<b>Fonds sollicités</b>	<b>Montant attendu H.T.</b>	<b>Taux de participation</b>
<i>Communauté d'agglomération du Grand Angoulême</i>	<i>Fonds de concours (équipements sportifs communaux)</i>	11 420.00 €	50 %
<i>Commune de Mornac</i>	<i>Fonds propres (autofinancement)</i>	11 420.00 €	50 %
<b>Total</b>		<b>22 840.00 €</b>	<b>100 %</b>

**Le Conseil Municipal**, après étude et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ❖ **VALIDE** le plan de financement prévisionnel présenté ;
- ❖ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière du Grand Angoulême et à signer la convention ;
- ❖ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents et à prendre toutes les dispositions se rapportant à cette décision.

- **Rénovation énergétique des bâtiments communaux**

Monsieur Pascal DA SILVA, adjoint au maire en charge des bâtiments, informe l'assemblée que plusieurs projets communaux sont susceptibles de bénéficier d'aides de différents partenaires (Etat, Département, ...).

Il rappelle à l'assemblée qu'une réflexion a été engagée sur la réduction des coûts énergétiques communaux. A ce titre, la commune a réduit les plages horaires de l'éclairage public et a diminué la température dans les bâtiments équipés de chaudières au gaz (salle des fêtes, groupe scolaire, mairie, ...).

Afin de poursuivre ces actions, il est proposé :

- de remplacer les systèmes d'éclairage de la mairie, de la salle des fêtes et du groupe scolaire par des éclairages « LED ». Certains luminaires ne seront pas remplacés et des détecteurs de présence seront installés ;
- d'installer un système communiquant de régulation du chauffage à la salle des fêtes et au sein du groupe scolaire ;
- de remplacer le ballon d'eau chaude de 500 L à la salle des fêtes par un système moins énergivore.

Ces travaux permettront de réduire les factures d'énergie et de diminuer l'impact écologique de la commune de Mornac.

Après plusieurs études, le montant de cette opération se chiffre à 54 531.75 € HT.

Monsieur Pascal DA SILVA propose de solliciter une aide financière auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

Le plan de financement financier prévisionnel est le suivant :

<b><i>Ressources</i></b>	<b><i>Fonds sollicités</i></b>	<b><i>Montant HT</i></b>	<b><i>Taux (%)</i></b>
Etat	DSIL	21 812,70 €	40%
Département Charente	Soutien à l'initiative locale	11 661,00 €	21%
Commune de Mornac	Autofinancement	21 058,05 €	39%
<b>Montant prévisionnel</b>		<b>54 531,75 €</b>	<b>100%</b>

**Le Conseil Municipal**, après étude et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ❖ **VALIDE** le plan de financement prévisionnel présenté ;
- ❖ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière de l'Etat ;
- ❖ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents et à prendre toutes les dispositions se rapportant à cette décision.

➤ **Finances :**

- **Décisions modificatives**
  - **Budget Communal**

Monsieur Thomas SEGUINOT, adjoint au maire en charge des finances, indique au Conseil Municipal que suite à la réalisation de travaux en régie (salle du bourg) et à la réfection du court n°2 du terrain de tennis réalisée en 2021, il est nécessaire de procéder à des mouvements de crédits afin d'ajuster les écritures comptables.

Il propose alors de procéder aux écritures comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-60612 : Energie - Electricité	0.00 €	12 400.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0.00 €</b>	<b>12 400.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-722 : Immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	16 000.00 €
<b>TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>16 000.00 €</b>
D- 6542 – Créances Eteintes	0.00 €	3 600.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0.00 €</b>	<b>3 600.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>16 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>16 000.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-21318 : Autres bâtiments publics	0.00 €	16 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>16 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-21318 : Autres bâtiments publics	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21318 – opération 226 : Travaux Bâtiments	17 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : immobilisation corporelles</b>	<b>17 000.00 €</b>	<b>1 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>17 000.00 €</b>	<b>17 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>16 000.00 €</b>		<b>16 000.00 €</b>

Le Conseil Municipal, après étude et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ❖ **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget communal présentée ci-dessus ;
- ❖ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents et à prendre toutes les dispositions se rapportant à cette décision.

▪ **Budget de la Caisse des Ecoles**

Monsieur Thomas SEGUINOT, adjoint au maire en charge des finances, indique au Conseil Municipal qu'en raison de l'inflation sur les produits alimentaires, il est nécessaire de procéder à des mouvements de crédits afin d'ajuster les écritures comptables.

Il propose alors de procéder aux écritures comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-60623 : Alimentation	0.00 €	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0.00 €</b>	<b>8 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6411 – Personnel titulaire	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>8 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>8 000.00 €</b>	<b>8 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

**Le Conseil Municipal**, après étude et en avoir délibéré, à l'unanimité :

❖ **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget de la caisse des écoles présentée ci-dessus ;

❖ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents et à prendre toutes les dispositions se rapportant à cette décision.

➤ **Ressources humaines**

• **Évolution du contrat groupe d'assurance des risques statutaires**

Madame Isabelle DESMORTIER, adjointe au maire en charge des ressources humaines, fait part au Conseil Municipal de la correspondance du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente concernant le contrat groupe d'assurance des risques statutaires souscrit auprès du groupement SOFAXIS/CNP.

La formule de garantie mise en œuvre pour ce contrat couvre les risques :

- Décès
- Accident de service, accident de trajet, maladie professionnelle (CITIS)
- Maternité, paternité, adoption
- Congé de longue maladie et de longue durée (CLM, CLD)
- Maladie ordinaire
- Temps partiel thérapeutique.

Considérant les résultats cumulés de l'exercice 2021 et du 1<sup>er</sup> trimestre 2022 faisant apparaître une nette aggravation de la sinistralité par rapport aux statistiques des années de référence (2017-2019), entraînant un rapport sinistres/primes au-delà de 100% (soit un contrat déficitaire), l'assureur a activé sa clause de résiliation conservatoire notifiée à effet du 31 décembre prochain.

Afin de limiter la hausse sur les taux de cotisation pour les adhérents, considérant l'état actuel du marché et au regard des situations vécues dans d'autres départements, le Centre de Gestion a privilégié et engagé une négociation avec SOFAXIS/CNP.

Celle-ci a pu aboutir début octobre et débouche sur la révision des taux au 1<sup>er</sup> janvier 2023, comme suit :

**6,99 %** pour le contrat avec une franchise en maladie ordinaire de **15 jours**

**6,06 %** pour le contrat avec une franchise en maladie ordinaire de **30 jours**

Par ailleurs, une franchise de 20% sera appliquée sur les indemnités journalières à compter de la même date.

Cette franchise n'impactera que les sinistres trouvant une origine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Tous les arrêts, prolongations ou rechutes à cette date resteront pris en charge à 100 %. Par ailleurs, les frais de soins suite aux accidents de service, de trajet et maladie professionnelle ainsi que les capitaux décès ne seront pas impactés par cette franchise.

Enfin, l'assureur accepte d'ouvrir la possibilité de modification de la franchise en maladie ordinaire pour les adhérents actuellement couvert à 15 jours qui souhaiteraient basculer sur 30 jours pour baisser le taux de leur cotisation.

Monsieur le Maire rappelle que la franchise de la Commune de Mornac est déjà à 30 jours et que le taux actuel est de 5.79 % (agents CNRACL).

**Le Conseil Municipal**, après étude et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ❖ **PREND ACTE** de l'augmentation du taux à 6.06 % du contrat en vigueur (franchise à 30 jours) ;
- ❖ **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au B.P. 2023 ;
- ❖ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision et notamment l'éventuel avenant au contrat.

➤ **Désignation des représentants du conseil municipal au conseil des écoles de Mornac**

Madame Isabelle DESMORTIER, adjointe au maire en charge des affaires scolaires, rappelle à l'assemblée qu'il convient de désigner un représentant au sein de chaque conseil d'école de Mornac (primaire et maternelle).

En effet, le conseil d'école comprend, en application de l'article D411-1 du code de l'éducation, le Maire ou son représentant ainsi qu'un conseiller municipal élu par le conseil municipal.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du représentant.

Monsieur le Maire demande s'il y a des candidats, les candidatures suivantes sont présentées :

- Madame Brigitte BOUZIOU
- Madame Nadège CHARTIER

Le conseil municipal est invité à procéder au scrutin secret et à la majorité des suffrages à l'élection du représentant.

Madame Laurence LEROYER et Monsieur Thomas SEGUINOT ont été désignés scrutateurs.

Premier tour de scrutin

Chaque conseiller municipal a remis dans l'urne son bulletin de vote sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 17

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 2 blancs

Nombre de suffrages exprimés : 15

A obtenu

Madame Brigitte BOUZIOU : 6 voix

Madame Nadège CHARTIER : 9 voix

Madame Nadège CHARTIER, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, est désignée comme représentante du conseil municipal aux conseils d'école de Mornac (primaire et maternelle).

**Le Conseil Municipal**, après étude et en avoir délibéré :

- ❖ **VALIDE** la nomination de Madame Nadège CHARTIER ;
- ❖ **CHARGE** Monsieur le Maire d'informer chaque conseil d'école ;
- ❖ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

➤ **Divers**

**M. Thomas SEGUINOT :**

- Lotissement du Petit Mairat :
  - La borne incendie a été installée ;
  - Le géomètre réalisera le parcellaire en fin d'année ;
  - Le prix des futurs lots sera défini en suivant.

**Mme CHARTIER Nadège :**

- Elle remercie les membres de la Commission communication pour le travail effectué sur la future gazette.

**M. DA SILVA Pascal :**

- L'association de tennis de table a sollicité la mairie pour repeindre le mur (70 m<sup>2</sup>) blanc de la salle. En effet, il est préconisé que les murs soient de couleur foncée permettant de suivre plus facilement la balle blanche. Le coût de la peinture est estimé à 180.00€ TTC.
- L'association Angoulême Vélo Club souhaite renouveler la course cycliste sur la commune et organiser une animation sur une journée complète le 21 ou 28 Mai 2023. Elle demandera une subvention de 1000.00 €.

**M. DUMASDELAGE Didier :**

- Réunion avec L'Agence Départementale de l'Aménagement de la Rochefoucauld concernant la RD412 (route des noyers) :
  - Les travaux relatifs à la création de la raquette de retournement débuteront le 22 novembre 2022.
  - La route sera totalement fermée le 28 novembre 2022.
  - L'entreprise Packetis a été prévenue.
  - L'ADA mettra la déviation en place pendant la durée des travaux.
  - Le nouveau circuit de bus débutera à partir du mois de janvier.

**Mme THOUIN Marie Christine :**

- La remise des coussins cœurs dans le cadre d'Octobre Rose, avec les bénévoles et Fleurs d'Isa, se déroulera le lundi 28 novembre 2022 à 17h00 ;
- Le Marché de Noël organisé par le comité des fêtes se déroulera le 16 décembre 2022 et le feu d'artifice débutera à 21h00 ;
- La préparation des invitations pour le repas des aînés du 26 février 2023 est en cours.

**Mme DESMORTIER Isabelle :**

- Ressources humaines :
  - le contrat de l'agent administratif recruté au mois d'août ne sera pas renouvelé. Un appel à candidatures a été lancé.
  - Un appel à candidatures a été lancé pour le poste de cuisinier au sein du restaurant scolaire.
- Le spectacle de Noël pour les enfants aura lieu le 13 décembre 2022 et le repas de Noël sera servi à la cantine le 15 décembre 2022 ;
- Le repas des Gastronomades aura lieu le Jeudi 24 novembre 2022 à la cantine ;

**M. LAURENT Francis, Le Maire :**

- Point sur la cérémonie du 11 novembre 2022.

Date prévue du dernier Conseil Municipal de l'année : 12 décembre 2022.

**19h30, fin de la séance**

**Procès-verbal approuvé le 12 décembre 2022.**

**Le Maire**

